



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

N° 2021/19
du 28 avril 2021

DELIBERATION

*prenant acte des décisions du maire prises en application des articles
L. 122-20 et L. 122-21 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2020/46 du 20 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal,

PREND ACTE

ARTICLE 1^{er} :

Il est pris acte de 27 décisions du maire, dont le détail suit, prises en application des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et de la délibération n°2020/46 du 20 juillet 2020 susvisée :

- ❖ Décision n°2020/65 du 12 novembre 2020 : relative à la signature d'un avenant n° 1 au contrat d'assurance ALLIANZ COLLECTIVITES TERRITORIALES ;

- ❖ Décision n° 2020/66 du 16 novembre 2020 : relative à la rémunération d'un avocat ;
- ❖ Décision n° 2020/67 du 16 novembre 2020 : relative à la rémunération d'un avocat ;
- ❖ Décision n° 2020/68 du 24 novembre 2020 : relative à une action en justice ;
- ❖ Décision n° 2020/69 du 01 décembre 2020 : relative à une consultation juridique ;
- ❖ Décision n° 2020/70 du 02 décembre 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2020/71 du 07 décembre 2020 : relative à la rémunération d'un avocat ;
- ❖ Décision n° 2020/72 du 18 décembre 2020 : relative à la signature d'un marché de gré à gré portant sur les travaux de construction des vestiaires de rugby Commune de Païta ;
- ❖ Décision n° 2020/73 du 22 décembre 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;
- ❖ Décision n° 2020/74 du 22 décembre 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/01 du 04 janvier 2021 : relative à une consultation juridique ;
- ❖ Décision n° 2021/02 du 08 janvier 2021 : relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition de biens communaux mobiliers et immobiliers ;
- ❖ Décision n° 2021/03 du 08 janvier 2021 : relative à la signature d'une police d'assurance avec la compagnie ALLIANZ pour le complexe sportif "L'Arène du Sud" ;
- ❖ Décision n° 2021/04 du 13 janvier 2021 : portant aliénation d'un bien mobilier municipal ;
- ❖ Décision n° 2021/05 du 13 janvier 2021 : portant aliénation d'un bien mobilier municipal ;
- ❖ Décision n° 2021/06 du 13 janvier 2021 : portant aliénation d'un bien mobilier municipal ;
- ❖ Décision n° 2021/07 du 02 février 2021 : portant institution d'une régie de recettes à la mairie principale, d'une sous-régie à la mairie annexe de Tontouta et au dock socioculturel ;
- ❖ Décision n° 2021/08 du 05 février 2021 : relative à la signature d'une convention de mise à disposition de chien affecté au service de la police municipale de la Ville de Païta ;
- ❖ Décision n° 2021/09 du 08 février 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;
- ❖ Décision n° 2021/10 du 25 février 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/11 du 26 février 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/12 du 26 février 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/13 du 09 mars 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/14 du 09 mars 2021 : portant concession de terrain dans le cimetière communal ;
- ❖ Décision n° 2021/15 du 19 mars 2021 : portant constitution de partie civile devant le tribunal pour enfants de Nouméa ;
- ❖ Décision n° 2021/16 du 01 avril 2021 : relative à la conclusion d'un bail locatif immobilier ;
- ❖ Décision n° 2021/17 du 07 avril 2021 : relative à la rémunération d'un avocat.

29 AVR. 2021

CONTROLE DE LEGALITE

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and other officials, including names like 'GATUHAU' and 'TIEDREZ'.

- AMPLIATIONS :**
- Registre..... 1
 - SAS..... 1
 - SG..... 1
 - SGA..... 2
 - Trésorier de la province Sud..... 1
 - Service des Finances..... 1
 - Archives..... 1
 - Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

Xavier TIEDREZ
Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION
Païta, le 29 AVR. 2021